



SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2022

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-deux, le trois du mois de novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Servas (Ain), dûment convoqués le 27 octobre 2022, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Serge GUERIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Quorum : 8

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Présents : M. GUERIN, Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, FREBAULT, LAURENT, PLISSONNIER, Ms GISBERT-CUREAU, LEGRAIS-BOUCHER

Excusés : Mme PIERRÉ, Ms PETITJEAN, REYNAUD, CREPEL

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : Mme PLISSONNIER

ORDRE DU JOUR

- Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

- Délibérations :
 - Révision des tarifs communaux 2023
 - Convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale – Secteur Bresse Dombes
 - Révision du PLU : nouveau débat sur les orientations du PADD

- Urbanisme :
 - Présentation des dossiers en cours
 - Révision du PLU : état d'avancement

- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 6 OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2022

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DM2022-06 : Marché 2021-2 « Maîtrise d'œuvre pour la restructuration du pôle sportif et de la salle polyvalente » : avenant n° 3

Décision d'approuver et de signer l'avenant n° 3 au marché 2021-2, ayant pour objet la modification de l'article 13.1.1 du CCAP concernant l'échéancier de paiement des acomptes des études d'exécution, à savoir 40 % après approbation du dossier de consultation et 60 % proportionnellement à l'avancement de la mission, sans incidence financière sur le montant du marché.

DM2022-07 : GROUPAMA : contrats d'assurance à compter du 1^{er} janvier 2023

Décision de valider les nouvelles garanties proposées par GROUPAMA avec effet au 1^{er} janvier 2023, et de signer les contrats suivants :

- Contrat VILLASUR pour une cotisation annuelle de 9 146,90 € TTC,
- Contrat flotte automobile pour une cotisation annuelle de 2 306,40 € TTC,
- Contrat auto-mission des élus et agents pour une cotisation annuelle de 382,40 € TTC.

DM2022-08 : Remboursement de sinistre choc de véhicule sur l'abribus de la RD 1083 par GROUPAMA

Décision d'accepter le remboursement d'un montant de 934,38 € correspondant au solde dudit sinistre.

DM2022-09 : Droit de préemption urbain – vente MARTIN / PRABEL-JOUX

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée C 0609 sise « 22 rue des Mésanges » à Servas.

DELIBERATIONS

DEL2022-43 : REVISION DES TARIFS COMMUNAUX 2023

La commission des finances s'est réunie en date du 26 octobre 2022 pour réexaminer les tarifs communaux et présente ses propositions pour l'année 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer les tarifs à dater du 1^{er} janvier 2023 comme suit :
 - Droits de place :
 - Véhicule restauration :
 - **20 €** par stationnement
 - **200 €** par trimestre pour 1 stationnement hebdomadaire
 - Véhicule vente occasionnelle autorisée :
 - **100 €** par stationnement pour un véhicule supérieur ou égal à 8 m
 - **60 €** par stationnement pour un véhicule inférieur à 8 m

Chaque demande sera soumise à autorisation, compte tenu de l'espace disponible, et une convention sera signée.

➤ Cimetière :

- Nouvelle concession et renouvellement pour un emplacement de terrain :
 - Pour 15 ans : **200 €**
 - Pour 30 ans : **500 €**

- Nouvelle concession et renouvellement pour un emplacement en columbarium :
 - Pour 15 ans : **300 €**
 - Pour 30 ans : **650 €**

➤ Panneaux publicitaires :

- Grand format : **350 €**
- Petit format : **250 €**

➤ Salles communales: voir tableau ci-après :

TARIFS 2023	Servas			Extérieur
	Associations	Habitants	Entreprises	Ass / Hab / Ent
SALLE POLYVALENTE sans cuisine				
1 jour (semaine)	30 €	85 €	90 €	180 €
2 jours (week-end)	50 €	170 €	180 €	360 €
Jour supplémentaire	GRATUIT	50 €	60 €	120 €
SALLE POLYVALENTE avec cuisine				
1 jour (semaine)	80 €	135 €	175 €	350 €
2 jours (week-end)	100 €	270 €	350 €	700 €
Jour supplémentaire	GRATUIT	100 €	150 €	200 €
Chauffage du 1-Nov au 31-Mars >> pour un jour	40 €	40 €	40 €	40 €
Vaisselle *		0,70 €/personne	0,70 €/personne	1,00 €/personne
Sono	GRATUIT	30 €	30 €	110 €
Vidéoprojecteur	GRATUIT	30 €	30 €	50 €
Arrhes		30%		30%
SALLE H. BAILLET avec cuisine et vaisselle				
1 jour (semaine - uniquement vacances scolaires ou jour férié)	GRATUIT	70 €	100 €	Pas de location
2 jours (week-end)	GRATUIT	100 €	200 €	Pas de location
SALLE H. BAILLET sans cuisine ni vaisselle				
1 jour (semaine)	GRATUIT	Pas de location	50 €	Pas de location
Vidéoprojecteur	GRATUIT	30 €	30 €	Pas de location
Caution matériel pour toutes les salles	300 €	300 €	300 €	300 €
Défaut de ménage	50 € par heure de ménage effectuée pour remettre la salle en état.			

Une assurance est obligatoire pour chaque location de salle.

Pour chaque salle, la casse sera facturée.

Les tarifs non prévus ci-dessus seront fixés par le conseil municipal.

Les associations bénéficieront d'une gratuité de la salle polyvalente par an.

Le personnel communal bénéficiera d'une gratuité de la salle H. Baillet

* **couvert complet** : 2 verres ballon, 1 coupe à champagne, 1 grande assiette, 1 assiette plate, 1 assiette à dessert, 1 coupe à fruits, 1 tasses, 2 couteaux, 2 fourchettes, 2 petites cuillères

DEL2022-44 : CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DE RENFORCEMENT, DE REFECTION ET D'ENTRETIEN DE VOIRIE AINSI QUE DE TRAVAUX DE SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE – SECTEUR BRESSE DOMBES

En préambule, il est rappelé que, dans un souci de réaliser des économies d'échelle en vue d'une meilleure gestion des deniers publics, a été mis en place, depuis 2019, par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse avec les collectivités intéressées des groupements de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale.

Ainsi, dans le même souci de réaliser des économies d'échelle en vue d'une meilleure gestion des deniers publics, il est proposé de renouveler le groupement de commandes afin de pourvoir au besoin de travaux susmentionnés. Par ailleurs, afin de rationaliser le fonctionnement, la convention constitutive de groupements de commande aura désormais une durée illimitée.

Ainsi, il est proposé de conclure ladite convention entre les collectivités suivantes :

- Commune de Buellas,
- Commune de Dompierre-sur-Veyle,
- Commune de Lent,
- Commune de Montcet,
- Commune de Montracol,
- Commune de Polliat,
- Commune de Servas,
- Commune de Saint-André-sur-Vieux-Jonc,
- Commune de Saint-Rémy,
- Commune de Vandeins,
- Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse,

La convention, ci-annexée, constitutive dudit groupement définit le fonctionnement du groupement et prévoit notamment la désignation de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse comme coordonnatrice du groupement. A ce titre, cette dernière sera notamment chargée de procéder, dans les règles du droit de la Commande Publique, à la passation des accords-cadres (élaboration du dossier de consultation, gestion de la procédure de mise en concurrence, signature et notification des accords-cadres).

Chaque membre du groupement de commandes aura en charge notamment d'émettre les bons de commande et d'effectuer les paiements correspondants à ses besoins.

A titre prévisionnel, les travaux feront l'objet d'accords-cadres à bons de commande avec un allotissement technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** d'une part, l'adhésion de la Commune de Servas au groupement de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale, et d'autre part, de désigner la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse en tant que coordinatrice du groupement de commandes.
- **APPROUVE** les termes des conventions constitutives de groupement de commandes entre les communes susmentionnées et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention susvisée et tous les documents afférents.

DEL2022-45 : REVISION DU PLU : NOUVEAU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD

- Vu la délibération du Conseil Municipal de prescription de la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en date du 13 mai 2019 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 octobre 2021, rendant compte du débat ayant eu lieu au sein de l'organe délibérant de la Commune sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
- Considérant que le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables est fixé par l'article L151-5 du code de l'urbanisme, qui prévoit notamment que ce document définit :
 - Les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
 - Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
 - Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.
- Considérant que, conformément aux dispositions des articles L.151-6 et L.151-8, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement fixent des dispositions opposables en cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.
- Considérant l'article L153-12 du code de l'urbanisme, qui fixe que les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du Plan Local d'Urbanisme.

- Considérant que les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu en date du 18 octobre 2021 demandent à être modifiées afin d'y inscrire l'orientation consistant à l'affirmation d'un espace vert collectif entre Val Roman et la voie ferrée. Ce lieu pourra notamment accueillir des usages relevant de l'éco-urbanisme tels que des jardins potagers (Axe 2, chapitre 2.2 du document).

Monsieur le Maire expose alors le projet de PADD :

Les orientations retenues par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables pour la période 2021-2035 sont les suivantes :

- Engager un développement en accord avec le statut de Servas de pôle local équipé de l'agglomération burgienne ;
- Affirmer, renforcer et intensifier le cœur de bourg de Servas pour mettre en valeur le cadre de vie locale ;
- Préserver le socle des activités économiques et services publics existants, engager de nouvelles dynamiques économiques et valoriser l'agriculture ;
- Un développement inscrit dans le respect des richesses écologiques de la Dombes, protecteur de l'environnement et favorisant la prévention des risques

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert :

Ce type d'aménagement collectif se justifie par l'existence de nombreux logements collectifs sur la commune et par la densification actuelle et à venir des zones pavillonnaires, les parcelles d'habitation ayant des surfaces de plus en plus petites, ne permettant pas toujours aux habitants de disposer de leur propre jardin potager.

Le Conseil Municipal a débattu des nouvelles orientations générales du PADD.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexée le projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

La délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

URBANISME

Présentation des dossiers en cours

N° dossier	Demandeur	Objet des travaux	Adresse	Décision
DP00140522B0041	RIVET Cédric	Edification d'un mur de soutènement	210 rue des Aulnes	Abandon du 14/10/2022
DP00140522B0042	PESSE-GIROD Lilian	Construction d'un mur de clôture	191 rue des Aulnes	Non-opposition le 21/10/2022
DP00140522B0043	PRIETO Maria	Edification d'une clôture	270 rue des Aulnes	Non-opposition le 29/09/2022

Révision du PLU : état d'avancement

- Réunion de travail du 18/10/2022 : finalisation de la rédaction du futur règlement. Ce dernier a été transmis aux membres de la commission pour relecture avant validation définitive.
- Prochaines étapes :
 - Présentation des documents opposables aux personnes publiques associées le 28/11/2022 à 14 h,
 - Présentation aux habitants en réunion publique le 05/12/2022 à 20 h,
 - Finalisation de la rédaction des documents avant ouverture de l'enquête publique (février / mars 2023),
 - Approbation du nouveau PLU au cours du 1^{er} semestre 2023.

Aménagement du centre bourg

Réunion du 20/10/2022 avec Bourg-Habitat et le cabinet d'architectes ART'BEL :

- Proposition de présenter le projet à l'urbaniste dans le cadre de la révision du PLU pour vérifier la compatibilité de l'opération avec le nouveau PLU.
- Présentation du projet lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Serge GUERIN :

- Restructuration du pôle sportif et de la salle polyvalente : la remise des offres était fixée au 28 octobre 2022 à 12 h 00. Le nombre total d'offres déposées s'élève à 27 dont le détail figure ci-après :
 - 7 offres pour le lot n°1 BIS : DEMOLITION – GROS-OEUVRE
 - 1 offre pour le lot n°2 : CHARPENTE – COUVERTURE - ZINGUERIE
 - 2 offres pour le lot n°3 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
 - 4 offres pour le lot n°4 : MENUISERIES INTERIEURES
 - 4 offres pour le lot n°5 : PLATRERIE – PEINTURE - PLAFONDS
 - 2 offres pour le lot n°6 : CARRELAGE - FAIENCE
 - 4 offres pour le lot n°7 : PLOMBERIE – CHAUFFAGE - SANITAIRE
 - 3 offres pour le lot n°8 : ELECTRICITE COURANTS FAIBLES
- Station d'épuration : gêne occasionnée par les odeurs.
 - Rencontre du 02/11/2022 avec certains habitants du lotissement les Thiards entre autres, le Directeur adjoint du Grand Cycle de l'Eau de GBA en charge de la compétence assainissement et Monsieur le Maire. Il est proposé aux riverains de reconduire ce type de rencontre afin qu'ils soient informés de l'état d'avancement des travaux sur le réseau d'assainissement communal et sur la station d'épuration.

- Commission « four à pain » :
 - Réunion du 08/10/2022 :
 - présentation du projet,
 - échanges sur les compétences de chacun et sur la façon de procéder,
 - visite du four à démonter,
 - visite du site prédisposé à recevoir la nouvelle implantation.
 - Prochaine étape : visite du four de la Commune de Condeissiat qui a mené le même type de projet.
- AG du Tennis Club du 13/10/2022 : compte-rendu.
- Rencontre avec la nouvelle Directrice Générale Alliance Fromagère de BRESSOR du 26/10/2022. Echanges sur les interactions entre la fromagerie et la Commune et sur les difficultés de recrutements.
- Cyclocross : épreuve dénommée « Trophée Territorial Cyclocross Auvergne Rhône-Alpes », organisée par Saint-Denis Cyclisme le 11/11/2022. La cérémonie de remise des prix aura lieu à 16 h.

Christèle MAYOUSSIER :

- Commission « Finances, Subventions, Achats » du 26/10/2022 :
 - Projet d'acquisition de la propriété située 24 impasse du Fournil : la commission finances a décidé, après discussion, de maintenir l'offre qui avait été faite initialement à la famille le 13 avril 2022.
 - Participation des Communes aux frais de scolarité pour les enfants extérieurs inscrits à l'école de Servas : en cours d'étude pour une mise en place après définition du coût par élève.
- CCAS : réunion du 11/10/2022.
 - Organisation du banquet du 05/11/2022 ouvert aux habitants âgés de 70 ans et plus. 71 personnes sont inscrites dont 8 membres du CCAS et 3 musiciens.
 - Colis : la distribution est programmée le 10 décembre 2022 de 10 h à 12 h. Ils sont proposés aux habitants âgés de 80 ans et plus et aux personnes qui sont dans l'incapacité physique de participer au banquet.
- Bulletin municipal : réunion du 27/10/2022. La photo de la couverture a été choisie. Le graphisme et l'impression seront réalisés par les mêmes prestataires que l'année dernière.
- Adressage : réunion avec la Poste du 14/10/2022. Un retour sera fait lors du prochain Conseil Municipal.

- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : réunion de sensibilisation sur le PCS du 13/10/2022 à Lent organisée par la Préfecture de l'Ain. Les Communes sont tenues d'en établir un.

Ludovic CURT :

- Temps méridien : réunion des intervenants du 12/10/2022. Point sur l'organisation de ce temps et des difficultés rencontrées depuis la rentrée scolaire. Des ajustements ont été validés et seront mis en place progressivement.
- Restauration scolaire : réunion à la Mairie de Saint-André-sur-Vieux-Jonc du 07/10/2022 sur la gestion communale de la cantine.
- Cérémonie du 11 novembre à 10 h 30 à Servas : participation des élèves des classes de CM1 et CM2 de l'école avec des membres de la chorale La Madrigale pour chanter la Marseillaise.
- GBA : réunion du 21/10/2022. Etude sur les besoins de dispositif de garde de la petite enfance (enfants de 0 à 3 ans) organisée par le cabinet SPQR pour le compte de la Communauté d'Agglomération.
- Club ados : réunion du 21/10/2022. Sept adolescents étaient présents. Le concours photos sera relancé. La prochaine réunion aura lieu le 18/11/2022 en présence de l'animatrice d'ALFA3A.
- Conseil Municipal des Enfants :
 - Réunion du 22/10/2022 : fabrication de porte-menus pour le repas du CCAS que les enfants distribueront au moment de l'apéritif. Chaque convive pourra repartir avec et l'utiliser comme porte-photo.
 - Plantations des arbres au City et le long de la piste VTT : validation du devis de la SARL LES MORELLES Espace Fleuri à Polliat, d'un montant de 2 261,60 € TTC.
 - Elections le 18/11/2022 à partir de 15 h 30 pour quatre membres de la classe de CM1. Le nouveau thème sera « l'embellissement de la commune de Servas au fil des saisons dans un esprit écoresponsable ».
- Fleurissement : validation du devis pour la fourniture de pensées établi par la SARL LES MORELLES Espace Fleuri à Polliat, d'un montant de 25,41 € TTC.
- Illuminations : un devis a été demandé à l'entreprise BALTAZARD pour les guirlandes du sapin. Il reste à définir les différents décors à installer.

Pascal LEGRAIS-BOUCHER :

- Syndicat Mixte Veyle Vivante : réunion du 19/10/2022. Projection d'un film sur les travaux d'aménagement de la Veyle à la Fretaz.

Jean-Claude ECOCHARD :

- Ecole numérique : les travaux sont réalisés.
- Rénovation du logement de la Cure situé 2 place de l'Eglise : l'électricité a été remise. Le planning des travaux va être défini prochainement.
- Mairie : des devis ont été sollicités pour la pose d'un visiophone.
- Réfection des terrains de boules : le devis de Janin Paysage a été validé pour un montant de 8 640 € TTC.
- Eclairage public : décision d'éteindre les lumières sur l'ensemble de la Commune y compris le centre bourg de 23 h à 5 h.

Virginie BLANC :

- Conseil d'Ecole du 18/10/2022 : compte-rendu.

Prochaine séance du conseil : 1^{er} décembre 2022

Séance levée à : 22 h 15.

Le Secrétaire de séance,
Marie-Laure PLISSONNIER



Le Maire,
Serge GUERIN

